

# BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

## SESSION 2014

### CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION ÉCRITE

Aucun matériel n'est autorisé – Durée : quatre heures

**Première partie : synthèse (40 points) : vous rédigerez une synthèse concise, objective et ordonnée des documents suivants :**

**Document 1 :** Giordana Charuty, « Le rêve comme phénomène socioculturel », *Science et Avenir Hors-Série « Le Rêve »*, décembre 1996

**Document 2 :** Plutarque (Ier siècle), *Vie de Jules César*, in *Vies des Hommes illustres*

**Document 3 :** Sigmund Freud, Nouvelles conférences sur la psychanalyse, Première conférence - Révision de la science du rêve, 1935

**Document 4 :** Artémidore d'Éphèse (IIe siècle), *La clef des songes*, préface

**Document 5 :** Cicéron (Ier siècle av. J.-C.), *De divinatione*

**Document 6 :** Édouard Detaille, *Le rêve*, 1888, Huile sur toile, 300 x 400 cm, musée d'Orsay, Paris

**Deuxième partie : écriture personnelle (20 points) :** Pensez-vous que les songes, les rêves et les rêveries nous offrent une vie seconde ?

**Doc. 1 : Giordana Charuty, « Le rêve comme phénomène socioculturel », *Science et Avenir Hors-Série « Le Rêve »*, décembre 1996**

Le pouvoir de rêver et d'interpréter les rêves est inégalement partagé. Il s'agit, en Europe, d'une compétence essentiellement féminine. Les enquêtes conduites en Italie, en Corse, en Grèce, comme dans le Midi de la France, montrent la permanence de la fonction sociale de " rêveuse " et d'interprète des rêves. Celle-ci s'appuie sur la valeur prémonitoire accordée aux rêves. Mais par là il faut entendre la mise en œuvre, par les rêveuses, de procédures de symbolisation pour donner sens, a posteriori, à des événements malheureux qui affectent leur famille ou leur voisinage, en les raccordant à leurs propres perceptions oniriques.

5

A moins qu'il ne s'agisse d'utiliser ses rêves ou ceux d'autrui pour orienter des décisions concernant la vie domestique, les relations familiales, des problèmes économiques. Cette compétence est définie comme une capacité de voyance, c'est-à-dire d'accès à l'invisible, spécifique aux femmes dans la mesure où elle se rattache aux représentations populaires de la physiologie féminine. Les différents états du corps féminin, et notamment ses pouvoirs de fécondité, sont en effet définis en termes de vision: " voir " c'est avoir ses règles, " ne plus voir " qualifie la femme ménopausée. Par là même toutes les femmes sont un peu magiciennes, leur fertilité les fait accéder à un monde autre et cette communication avec l'au-delà permet de donner sens aux aléas de ce monde-ci. Cependant la maîtrise de cette compétence n'a rien de spontané. Elle fait l'objet d'un apprentissage, par transmission orale au sein de la famille, par le biais de la fréquentation d'autres spécialistes des arts divinatoires voyantes, tireuses de cartes, magnétiseuses -, ou encore par la consultation de modes d'emploi imprimés.

10

15

Selon le public auquel ils s'adressent, ces écrits peuvent reprendre, en l'actualisant, l'ancienne tradition onirocritique héritée de l'Antiquité, ou mettre en œuvre une adaptation vulgarisée de la psychanalyse freudienne ou jungienne. Ainsi définie, la " rêveuse " exerce ses pouvoirs d'abord au sein de la famille. Elle se prévaut de ses rêves et de ceux des autres membres de la famille, dont elle garde la mémoire, pour redéfinir la place et les devoirs de chacun aux moments critiques de l'histoire familiale, tout en évitant d'assumer la responsabilité directe du contrôle social qu'elle exerce. Mais cette compétence, en milieu urbain, peut s'élargir au groupe de travail féminin, qu'il s'agisse d'un bureau ou bien d'un atelier.

20

Outre le maintien ou la restauration des liens familiaux entre vivants, le rêve conserve une dimension religieuse lorsqu'il s'inscrit dans l'ensemble des techniques qui permettent aux vivants de communiquer avec l'au-delà et d'agir

25

30 sur le devenir des défunts dans l'autre monde. Cette dimension de l'activité onirique est une des attributions essentielles des rêveuses mais elle fait également partie de l'expérience commune. Ce qui est perçu en rêve est doté d'une réalité objective non parce qu'on ne ferait pas la distinction entre le réel et l'imaginaire mais parce que, dans le rêve, le dormeur a accès à un monde et à un savoir autres, qui se trouvent en étroite affinité avec le monde et le savoir des morts.

Deux modalités d'accès sont attestées: soit le rêveur est visité par les morts, soit l'âme du rêveur, libérée des contraintes du corps, se trouve transportée dans l'ailleurs, ce qui témoigne de la permanence, dans les cultures occidentales, d'une conception plurielle de la personne, susceptible de dissociation temporaire, renouant ainsi avec les représentations les plus communément admises dans d'autres cultures.

35 Dans tous les cas, que les dormeurs soient visités ou que leur esprit voyage en d'autres lieux, les techniques de production d'images oniriques sont des techniques d'interrogation du destin, qui permettent de se déterminer dans le cadre de situations hasardeuses.

40 L'utilisation de clefs des songes permet d'identifier et de sélectionner des images signifiantes, dans le flot mouvant de l'imagerie onirique spontanément produite. Mais, contrairement à ce que suggère leur présentation qui associe de manière stable un signifiant à un signifié, l'usage social qui en est fait se présente comme la mise en œuvre rétrospective de procédures de symbolisation, pour traiter des événements, le plus souvent malheureux - accident, mort, maladie -en les faisant apparaître comme préfigurés dans l'expérience nocturne et donc, par là même, nécessaires.

45 Les images bénéfiques correspondent à des représentations métaphoriques du paradis, et les images maléfiques à celles de l'enfer. Ce code visuel reproduit ainsi les différents lieux de l'au-delà tels que, dans le christianisme coutumier, le défunt les parcourt après sa mort, pour atteindre le lieu du repos. Mais il existe aussi d'autres codes, comme celui, auditif, qui consiste à écrire les bruits que l'on entend durant la récitation de la neuvaine, pour les comparer aux bruits que l'on aura entendu dans le rêve qui suivra.

50 D'autres techniques modifient le rapport entre expérience nocturne et réalité diurne. Le récit du rêve au réveil permet d'activer ou au contraire de désamorcer sa valeur prédictive : selon que le rêve est jugé faste ou néfaste, il convient de le communiquer ou de le taire. Les domaines de la réalité qui sont ainsi soumis à la sanction du rêve recourent ceux que l'on soumet habituellement à la divination : la vie amoureuse, la réussite aux examens, une décision d'ordre économique et, bien sûr, la communication avec les défunts, qui relève du travail de deuil mais permet également aux vivants d'agir sur le destin des morts.

## Doc. 2 : Plutarque (Ier siècle), *Vie de Jules César*

5 Après souper, César rentra chez lui ; et pendant qu'il était couché avec sa femme, comme à son ordinaire, les portes et les fenêtres s'ouvrirent tout à coup d'elles-mêmes : réveillé en sursaut et troublé par le bruit et par la clarté de la lune qui donnait dans sa chambre, il entendit sa femme Calpurnia, qui dormait d'un sommeil profond, pousser des gémissements confus, et prononcer des mots inarticulés qu'il ne put distinguer ; mais il lui sembla qu'elle pleurait, en le tenant égorgé dans ses bras. Selon quelques auteurs, Calpurnia eut pendant son sommeil une autre vision que celle-là : ils disent, d'après, Tite-Live, que le sénat, par un décret, avait fait placer au faite de la maison de César une espèce de pinacle qui en était comme un ornement et une distinction ; que Calpurnia avait songé que ce pinacle était rompu, et que c'était là le sujet de ses gémissements et de ses larmes. Quand le jour parut, elle conjura César de ne pas sortir, s'il lui était possible, ce jour-là, et de remettre à un autre jour l'assemblée du sénat. « Si vous faites peu d'attention à mes songes, ajouta-t-elle, ayez du moins recours à d'autres divinations, et faites des sacrifices pour consulter l'avenir. » Ces alarmes de Calpurnia donnèrent des soupçons et des craintes à César ; il n'avait jamais vu dans sa femme les faiblesses ordinaires à son sexe, ni aucun sentiment superstitieux ; et il la voyait alors vivement affectée. Après plusieurs sacrifices, les devins lui déclarèrent que les signes n'étaient pas favorables ; et il se décida enfin à envoyer Antoine au sénat, pour remettre l'assemblée à un autre jour. Mais, dans ce moment, il voit entrer Décimus Brutus, surnommé Albinus. César avait en lui une telle confiance qu'il l'avait institué son second héritier : il était cependant de la conjuration de l'autre Brutus et de Cassius ; et craignant que, si César ne tenait pas l'assemblée ce jour-là, leur complot<sup>1</sup> ne fût découvert, il se moqua des devins, et représenta vivement à César que ce délai donnerait lieu aux plaintes et aux reproches du sénat, qui se croirait insulté.

---

<sup>1</sup> Ce complot est celui de l'assassinat de César qui eut bien lieu au Sénat, ce jour-là, le 15 mars 44 av. J.-C.

**Doc. 3 : Sigmund Freud, *Nouvelles conférences sur la psychanalyse, 1ère conférence « Révision de la science du rêve », 1935***

5 C'est ici qu'il nous faut prendre une décision rapide : ou bien le rêve, comme le prétendent les médecins non  
analystes, est un indice que le rêveur a mal dormi, que les régions de son cerveau n'ont pu toutes au même degré  
parvenir au repos, que certaines d'entre elles ont persisté à vouloir fonctionner et n'y sont arrivées que de très  
10 imparfaite façon. Et s'il en est réellement ainsi, nous ferons bien de ne pas nous préoccuper plus longtemps du  
produit psychiquement sans valeur d'un trouble nocturne. En effet, quel résultat utile espérons-nous tirer de cette  
étude ? Ou bien... mais n'avons-nous pas de prime abord adopté cette seconde attitude ? Arbitrairement, il faut le  
reconnaître, nous avons supposé, postulé, que ce rêve inintelligible devait être aussi un acte psychique plein de valeur  
et de signification et que nous pourrions, comme toute autre confidence, l'utiliser dans l'analyse. Seule l'expérience  
15 montrera si nous avons raison. Qu'il nous soit donné de réussir à transformer le rêve en une précieuse manifestation  
et nous aurons évidemment la perspective d'apprendre du nouveau, de parvenir à la connaissance de faits qui, sans  
cela, nous seraient demeurés impénétrables. C'est maintenant que nous nous trouvons face à face avec les difficultés  
de notre tâche et les énigmes de notre thème. [...]

15 Nous avons vite remarqué que ce sont toujours les mêmes contenus qui entrent en jeu dans ces cas ; ils ne  
sont pas très nombreux et une longue expérience nous a, maintes fois, montré qu'ils doivent être considérés comme  
les symboles de quelque chose d'autre. [...]

Comme nous savons traduire ces symboles et le rêveur, non, bien qu'il en ait lui-même fait usage, il peut  
arriver que le sens d'un rêve nous apparaisse immédiatement avec clarté, avant d'avoir fait le moindre effort pour  
l'interpréter et alors que le rêveur lui-même se trouve devant une énigme.

**Doc. 4 : Artémidore d'Éphèse (IIe siècle), *La clef des songes, préface***

5 La vision de songe diffère du rêve par ceci, qu'il arrive à l'une de signifier l'avenir, à l'autre la réalité présente.  
Tu<sup>2</sup> vas le comprendre plus clairement ainsi. Certains de nos affects sont disposés par nature à accompagner l'âme en  
sa course, à se ranger auprès d'elle et à susciter ainsi des rêves. Par exemple l'amoureux rêve nécessairement qu'il est  
avec l'objet aimé, le craintif voit nécessairement ce qu'il craint, et encore l'affamé rêve qu'il mange, l'assoiffé qu'il  
10 boit, en outre aussi celui qui est trop plein de mangeaille rêve qu'il vomit ou qu'il étouffe. Il est donc possible d'avoir  
ces rêves parce que les affects en sont déjà la base, ces rêves eux-mêmes ne comportant pas une annonce de l'avenir  
mais un souvenir des réalités présentes. Les choses étant telles, tu peux avoir des rêves qui concernent le corps seul,  
ou des rêves qui concernent l'âme seule, ou des rêves concernant en commun le corps et l'âme, par exemple, si tu  
aimes, rêver que tu es avec l'objet aimé, si tu es malade, que tu es traité et en rapport avec des médecins : car ce sont  
15 là choses communes au corps et à l'âme. Vomir en revanche et dormir, et encore boire et manger, il faut le tenir  
comme propre au corps, comme il est propre à l'âme d'avoir plaisir et chagrin. On voit clairement d'après cela que,  
parmi les rêves somatiques, les uns sont dus au manque, les autres à l'excès, et que parmi les rêves psychiques, les uns  
sont dus à la crainte, les autres à l'espoir.

15 Outre cela, parmi les songes, les uns sont théorématiques, les autres allégoriques. Sont théorématiques ceux dont  
l'accomplissement a pleine ressemblance avec ce qu'ils ont fait voir. Par exemple un navigateur a songé qu'il fait  
naufrage et c'est ce qui lui est arrivé. Car, à peine le sommeil l'a-t-il relâché, son bateau a été englouti et perdu, tandis  
que lui-même, avec un petit nombre, a été difficilement sauvé. Ou encore quelqu'un a songé qu'il a été blessé par un  
individu avec lequel il avait convenu d'aller à la chasse le lendemain. Or donc, ayant rejoint l'homme, il a été blessé  
20 par lui à l'épaule, là-même où il lui avait semblé l'être en songe. Ou encore on a songé qu'on recevait de l'argent d'un  
ami, et le lendemain on a reçu de lui dix mines qu'on a gardées en dépôt. Et tous les autres nombreux exemples du  
même genre. Allégoriques en revanche sont les songes qui signifient de certaines choses au moyen d'autres choses :  
dans ces songes, c'est l'âme qui, selon de certaines lois naturelles, laisse entendre obscurément un événement.

---

<sup>2</sup> Artémidore, auteur du plus célèbre traité sur l'interprétation des songes dans l'Antiquité, s'adresse à un certain Cassius Maximus auquel il a dédié son ouvrage.

**Doc. 5 : Cicéron (Ier siècle av. J.-C), *De divinatione* (au sujet de la divination)**

5 Nous rêvons pendant des nuits entières, il ne se passe guère de nuit sans sommeil et nous trouvons  
surprenant que nos rêves se trouvent parfois vérifiés? Qu'y a-t-il de plus aléatoire que le jeu des osselets? Il n'est  
personne cependant qui, jetant souvent les osselets, n'amène une fois le coup de Vénus<sup>3</sup>, ou même deux et trois fois  
de suite. Allons-nous comme des nigauds nous persuader que cela est dû à une intervention active de Vénus plutôt  
10 qu'au hasard? Que si en toute autre occasion il faut refuser de croire aux apparences trompeuses, je ne vois pas  
pourquoi le songe aurait le privilège de faire prendre des illusions pour des vérités. Si la nature avait permis que les  
hommes en dormant fissent effectivement ce qu'ils rêvent qu'ils font, il faudrait garrotter tous ceux qui vont se  
coucher, car ils causeraient de pires désordres que n'importe quels insensés. S'il ne convient pas d'ajouter foi aux  
visions des insensés parce qu'elles sont fallacieuses, pourquoi donnerait-on créance à celles des songeurs qui sont  
15 encore beaucoup plus incohérentes? Je ne le comprends pas. Serait-ce parce que les insensés ne racontent pas leurs  
visions à un interprète, tandis que les songeurs racontent les leurs? Je le demande encore : si je voulais écrire, lire,  
chanter quelque chose, jouer de la lyre, résoudre un problème de géométrie, de physique ou de logique, devrais-je  
attendre un rêve ou appliquer les règles en dehors desquelles on ne peut exécuter aucune de ces opérations? À  
supposer seulement que je voulusse naviguer, je ne dirigerais pas le bateau d'après mes rêves; le châtime-  
20 ment ne tarderait guère. Comment conviendrait-il qu'un malade consultât un interprète des songes plutôt qu'un médecin sur  
le traitement à suivre? Pense-t-on qu'Esculape, que Sérapis puissent par le moyen du songe nous ramener à la santé ?

**20 Doc. 6 : Édouard Detaille, *Le rêve*, 1888, Huile sur toile, 300 x 400 cm, musée d'Orsay, Paris**



<sup>3</sup> Le coup de Vénus, ou coup royal, est la meilleure des combinaisons sur les 35 possibles au jeu des osselets.